

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt-et-une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 15 juin 2020

Présents : Françoise LAPERGUE – Chrisitan ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Marie-Hélène DELTEIL – Aurélie POUJADE – Guilhem BOUCHER

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

Il est demandé de modifier le compte rendu du conseil du 27 mai 2020 par la modification dans la désignation des délégués au Syndicat d'eau de la Pescalerie : le titulaire est Jean-Louis DELPECH et le suppléant est Marc RICHARD. Après cette modification, le compte rendu est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote des taux
- 2) Désignation d'un suppléant SDAIL

Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :
Modification du contrat de rémunération pour l'agent d'entretien communal
Le conseil municipal accepte à l'unanimité

VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2020 : 2020/12

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux par rapport à l'année 2019, soit pour l'année 2020 :

Taxe foncière (bâti)	7.98 %
Taxe foncière (non bâti)	50.16 %
CFE	11.70 %

Le produit attendu est de 10487€ pour ces 3 taxes et 15820€ de compensation TH

Le Conseil municipal vote le maintien des taux par 6 voix pour et une voix contre.

NOMINATION DES DELEGUES SDAIL 2020/13

Lors du dernier conseil il a été désigné uniquement le délégué titulaire pour le SDAIL, à savoir Mme LAPERGUE. Il est nécessaire de nommer un suppléant.

Mr Guilhem BOUCHER est désigné à l'unanimité par le conseil

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN ET REGULARISATION DES INDEMNITES DE CONGES PAYES : 2020/14

Mme le Maire informe le Conseil qu'il y a une erreur dans le contrat de travail de Mme Delpech qui a été mis en place en 1999 par l'ancienne équipe. En effet, il n'a pas été noté que les congés payés non pris seraient payés à raison de 10% du montant brut mensuel. Il est nécessaire de créer cette ligne sur les bulletins de salaire puisque les congés ne sont jamais pris.

Il est demandé aux Conseillers de voter sur une régularisation des années antérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide l'ajout de la ligne de congés payés non pris sur le bulletin de salaire de Mme Delpech et demande que soit régularisé les montants non versés depuis le début du contrat de travail, par 5 voix pour et 1 abstention - Mr Delpech ne prenant pas part au vote.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT :

- Aménagement du Bourg : prévoir 10.000€
- Cimetière : 16.000 € - Il faudra finaliser l'achat du terrain mitoyen au cimetière et aménager les places de stationnement ainsi que les allées et la clôture. Il faudra également prévoir un logiciel de gestion.

Des devis seront demandés.

- Il est nécessaire de drainer devant l'entrée du garage de la mairie.
- Petit patrimoine : 10.000€ (nettoyage et réparation du lavoir)
- Ordinateur mairie : 1500€
- Adressage : 10.000€
- Défibrillateur 1.500 €
- Réouverture des chemins communaux et réhabilitation des lacs : 5.000€
- Matériel d'arrosage 1.000€ (pompe et électrification)
- Toiture mairie : 25000€

ORIENTATIONS BUDGETAIRES FONCTIONNEMENT :

- Sur la ligne Voyage et déplacement il est préférable de prévoir 500€
- Une subvention sera à prévoir pour l'association Collectif Agro Ecologie du Causse
- Pas de subvention cette année pour l'association des riverains de la Sagne. Cette demande sera réétudiée sur le budget de l'an prochain.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire fait part au Conseil d'une proposition de la CCCLM pour réaliser un chantier participatif de réfection d'un mur en pierres sèches : le Conseil valide cette proposition pour le puits des Mazes.

Madame le Maire informe le Conseil d'une modification dans les horaires du secrétariat : en effet, le secrétariat est désormais ouvert de 14h à 16h30 puisque la secrétaire ouvre la messagerie régulièrement sur la semaine afin de traiter les mails plus régulièrement.

Le prochain conseil est programmé au lundi 20 juillet à 21 h.

L'ordre du jour comportant trois délibérations étant épuisé, La séance est levée à 00h20



